

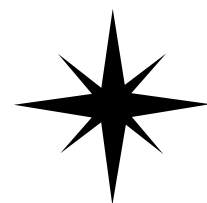
INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



Commune
de Maël-Pestivien



0 100 200 m



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

■ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre au titre de l'article R151-53

Droit de Préemption

■ Droit de Préemption Urbain au titre de l'article L 211-1 du CU

■ Périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé au titre de l'article L 211-1 du CU

■ Droit de Préemption commercial au titre de l'article L 214-1 du CU

■ Zone de préemption dans un espace naturel et sensible au titre de l'article L 215-1 du CU

Projet d'aménagement

■ Périmètre projet urbain partenarial au titre de l'article L 332-11-3 du CU

■ Périmètre d'aménagement concerté au titre de l'article L 311-1 du CU

Régime spécifique

■ Bois ou forêt relevant du régime forestier

Submersion marine

■ Zone soumise aux submersions marines - aléa fort

■ Zone soumise aux submersions marines - aléa moyen

■ Zone soumise aux submersions marines - aléa faible

Loi Littoral

■ Bande des 100 mètres

■ Espace Proche du Rivage

Information sur les sols

■ Site archéologique

■ Secteur d'information sur les Sols (SIS)

■ Retrait-gonflement d'argile - aléa moyen

■ Retrait-gonflement d'argile - aléa faible

Réseau

■ Zone d'assainissement collectif

Fiscalité

■ Secteur de taxe d'aménagement en application du L 331-14 du CU

Autorisation d'urbanisme

■ Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable

■ Secteur dans lequel les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable

■ Secteur dans lequel les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir

